



courrier de réponse du Maire

Par **Pascal13**, le **20/06/2022 à 09:41**

Bonjour,rnrnil y a quatre mois, j'ai fait une demande au Maire pour une saisine de la CAP concernant la révision de mon entretien professionnel individuel 2021. rnrnA ce jour, je n'ai reçu aucun courrier de réponse. (ni m'informant de la date de la CAP, ni de la décision prise dans l'éventualité que cette CAP se soit réunie pour prendre une décision).rnrnEst-ce possible / normal de n'avoir aucun retour de la part du Maire ?rnrnEn vous remerciant par avance pour votre réponsernrnCordialement

Par **amajuris**, le **20/06/2022 à 10:51**

bonjour,rnrnvous pouvez poser la question à vos délégués du personnel ou représentants syndicaux.rnrnsalutations

Par **Pascal13**, le **20/06/2022 à 13:17**

je vous remercie pour votre réponsernrnsalutation

Par **morobar**, le **20/06/2022 à 18:07**

Bonjour,rnrnCAP ???rnrnou commission consultative paritaire (CCP),

Par **citoyenalpha**, le **03/07/2022** à **06:27**

CAP = commission administrative paritaire
Les CCP sont prévues pour les agents contractuels
Cordialement